



Économie

61 % des sociétés recourent aux médias sociaux

Soit les entreprises de dix personnes occupées ou plus, au premier trimestre 2021 : Nicolas Boudrot (Insee) a réalisé une synthèse des connaissances sur l'utilisation d'Internet, des applications d'appels et des médias sociaux, à savoir les réseaux sociaux (Facebook ou LinkedIn), les blogs d'entreprise ou micro-blogs (Twitter), les sites web de partage de contenu multimédia (YouTube, Instagram, Pinterest, Snapchat, TikTok), les wikis (outils collaboratifs de partage de connaissances qui permettent aux utilisateurs de contribuer en éditant le contenu des pages web) ⁽¹⁾.

Si l'on retient l'utilisation des médias sociaux, en huit ans, entre 2013 et 2021, la part des entreprises y recourant est passée de 20 % à 61 %. La France a ainsi rattrapé son retard par rapport à l'Union européenne (de 29 % à 59 %).

En 2021, six sociétés sur dix utilisent des réseaux sociaux comme Facebook ou LinkedIn, qui permettent de partager des informations sur leur profil, leurs activités ou leurs centres d'intérêt, soit trois fois plus qu'en 2013.

L'usage des médias sociaux de partage de contenu multimédia (YouTube, Instagram, Snapchat ou TikTok) a progressé de dix-huit points entre 2013 et 2021. Il concerne aujourd'hui 23 % des sociétés. Par contre, la France est ici cinq points en-dessous de la moyenne européenne.

Les blogs ou micro-blogs comme Twitter sont moins souvent utilisés (12 % des sociétés), sans doute à cause « du besoin d'actualisation presque quotidien pour garder un lien avec sa communauté ».

En 2021, sept sociétés implantées en France sur dix disposent d'un site web (+ 12 points par rapport à 2010). La France se situe en-deçà de la moyenne européenne (78 %). En Autriche, en Suède, aux Pays-Bas et en Finlande, plus de 90 % des sociétés ont un site web. Par contre, les sites web français proposent plus de fonctionnalités : 58 % ont au moins deux des six fonctionnalités retenues pour l'étude (55 % en Europe).



Consommation

Le logement est le principal poste de dépense des ménages

En 2021 – année encore marquée par les effets de la crise sanitaire –, les ménages ont consacré la plus grosse part de leur budget au logement, incluant les loyers, l'entretien et les réparations, le chauffage et l'éclairage. Cela représente au total 20,4 % de la consommation effective des ménages (dont 14,6 % pour les seuls loyers). En valeur, ce poste du logement s'élève à 351,5 milliards d'euros !

Dans les différents postes de la consommation effective des ménages, viennent ensuite l'alimentation et les boissons non alcoolisées (10,3 %) ; le transport (9,4 %) ; les autres biens et services

(1) – « La crise sanitaire double le recours aux applications d'appels par Internet en entreprise », *Insee Première* n° 1905 de juin 2022 (4 pages).

(9,4 % également, dont 3,6 % pour les seules assurances) ; les loisirs et la culture (5,7 %) ; les hôtels, cafés et restaurants (4,4 %) ; l'équipement du logement (3,6 %) ; la santé (3,2 %) ; les boissons alcoolisées, le tabac et les stupéfiants (3,1 %) ; l'habillement et les chaussures (2,4 %), les communications (1,9 %) ; l'éducation (0,4 %).

Les dépenses en santé et en éducation sont en grande partie prises en charge par les institutions publiques : la quasi-totalité pour l'éducation et 79 % pour la santé.

En 2021, la dépense de consommation finale des ménages augmente de 5,2 % en volume sur un an, après une chute exceptionnelle de 6,7 % en 2020 qui s'explique par l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences. En 2021, par rapport à l'année précédente, tous les postes de consommation ont augmenté – à l'exception des produits alimentaires (- 1,2 % en volume) et du tabac (- 5,4 %). Sur de nombreux postes, les dépenses affichent un net rebond, mais leur niveau reste sur 2021 inférieur à la tendance observée sur la période 2015-2019. Cependant, les dépenses de santé sont en forte augmentation et se situent au-dessus de

la tendance d'avant-crise (+ 8 points pour les dépenses directement financées par les ménages et + 3 points pour celles prises en charge par les institutions publiques).

Dans le même temps, le pouvoir d'achat des ménages a progressé (+ 2,3 %, après + 0,2 % en 2020), porté par l'augmentation du revenu disponible brut de 4,0 %, et ce malgré la montée des prix à la consommation (+ 1,6 %) sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie. Enfin, le taux d'épargne des ménages baisse de 2,3 points, mais il reste à un niveau beaucoup plus élevé qu'avant la crise sanitaire.

Source : Alice Cochard, Maryse Fesseau et Fanch Morvan (Insee), « En 2021, la consommation des ménages rebondit mais reste en-deçà de sa tendance d'avant-crise », *Insee Première* n° 1908 de juin 2022 (4 pages).



Gérontologie

Que vont devenir ces malheureux Ehpad ?

« Le scandale des dysfonctionnements des Ehpad ⁽¹⁾ de la société à but lucratif Orpea (il suffisait de soulever le couvercle de la boîte à malices pour le voir) a généré des réactions de toutes sortes : les dirigeants de Orpea ont baissé la tête, victimes d'un déni de réalité, responsables mais pas coupables ; les médias ont rajouté une couche de goudron avec des plumes sur le pauvre Ehpad maltraitant, mais c'est bien sûr ; les politiques ont poussé des cris d'indignation, on leur avait caché que le profit des actionnaires de Orpea se faisait à la santé des usagers/clients des établissements gérés par cette multinationale ; la secrétaire d'État Brigitte Bourguignon (mal récompensée par ses électeurs lors des dernières élections législatives) a mandaté les fins limiers des Agences régionales de santé (ARS) pour contrôler les Ehpad de France et de Navarre, et confirmer la réalité du déni.

En effet, au-delà du scandale Orpea, la maltraitance en Ehpad s'origine dans l'insuffisance des financements publics avec ses incidences inéluctables : manque de moyens

en personnels dans le registre santé-social-animation, manque de temps pour un accompagnement individualisé ou personnalisé de chaque personne âgée à hauteur du besoin, démotivation du personnel qui exerce un "boulot" qui ne correspond pas au métier qu'il a appris en formation et fuit ce secteur d'activité dit "d'aide à la personne". Vite et bien pour l'efficacité, faire mieux avec moins pour l'efficience : des formules magiques pour épuiser les personnels. On peut craindre que les campagnes de communication pour revaloriser les métiers d'aide à la personne en Ehpad se heurtent au mur de la démobilité. »

Source : Centre d'étude et d'actions sociales – Formations sociales en Occitanie, *C'est à savoir* de juillet/août 2022. Depuis sa création en 1968, le CEAS s'est donné pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité des services aux personnes, dans le champ social et médico-social. Il s'est spécialisé dans la formation professionnelle continue des intervenants à domicile et en structure collective dans le service à la personne : personne âgée, personne en situation de handicap, enfant.

La pensée hebdomadaire

« C'est un mystère particulièrement troublant en cet été assommé par quatre périodes de températures record : pourquoi l'humanité, face à un danger visible, incontestable et anticipé ne se met-elle pas davantage en ordre de bataille pour le repousser ? Pourquoi la procrastination l'emporte-t-elle, voire l'oublie dès que l'automne nous fait perdre la mémoire ? »

Dominique Seux, directeur délégué de la rédaction des *Échos*, membre de l'Association pour le soutien des principes de la démocratie humaniste, « Nos libertés face au climat » (point de vue), *Ouest-France* du 11 août 2022.

(1) – Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.